

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 473**2 mai 2003****SOMMAIRE**

ABE Finances, S.à r.l., Steinfort	22670	Dot Com Consulting S.A., Luxembourg	22669
ANA S.A., Luxembourg	22661	E.M.P. S.A., Windhof	22690
Ancolie Holding S.A., Luxembourg	22701	Edisa S.A., Luxembourg	22694
Ar-Men S.A., Luxembourg	22671	Effeta S.A., Luxembourg	22700
Ar-Men S.A., Luxembourg	22671	Europrofit S.A., Luxembourg	22697
Bacsup International, S.à r.l., Luxembourg	22696	Everfin International-FININT S.A., Luxembourg .	22658
Balfour & Partners Management S.A., Windhof-Koerich	22669	Execau S.A., Esch-sur-Alzette	22673
Batimco S.A., Foetz	22693	Fairweather Invest S.A., Luxembourg	22700
Beos Holding S.A., Luxembourg	22701	Financial China S.A.	22694
Cantobre S.A., Luxembourg	22701	Forster Luxembourg, GmbH, Remich	22667
Car Acoustique, GmbH, Luxembourg	22662	Fortas S.A., Esch-sur-Alzette	22675
Car Acoustique, GmbH, Luxembourg	22662	Fullmotion Holding S.A., Luxembourg	22658
Cemarlux S.A., Luxembourg	22700	Green Arrow Holding S.A., Luxembourg	22695
Cindag S.A.H., Luxembourg	22695	GS Sports S.A., Bettembourg	22686
Cindag S.A.H., Luxembourg	22695	Hinton International Investment S.A., Luxembourg	22690
Coge S.A. Holding, Luxembourg	22697	Hsien Invest SCI, Betzdorf	22697
Columbus, Sicav, Luxembourg	22664	Hsien Invest SCI, Betzdorf	22698
Compagnie Financière des Orfèvres S.A., Luxembourg	22699	Immobilière Pastoret, S.à r.l., Bascharage	22698
Compagnie Financière des Orfèvres S.A., Luxembourg	22699	INTURM Société Holding, Urmet International Société Holding S.A., Luxembourg	22659
Compagnie Financière des Orfèvres S.A., Luxembourg	22700	INTURM Société Holding, Urmet International Société Holding S.A., Luxembourg	22660
Compagnie Financière Espada S.A., Luxembourg .	22660	Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22694
Concord International Marketing, S.à r.l., Pé-tange	22687	Inversiones Viso S.A., Luxembourg	22696
Consorts Robert Bernard S.C., Kehlen	22695	Isidore Holding S.A., Luxembourg	22704
Continentale Immobilière de Développement S.A., Luxembourg	22665	Itemco S.A., Luxembourg	22666
Continentale Immobilière de Développement S.A., Luxembourg	22666	Jeroma Finance Company S.A., Luxembourg . . .	22704
Corilux S.A., Windhof	22662	Jules & Donker S.A., Luxembourg	22676
Cortisa Holding S.A., Luxembourg	22699	Jules & Donker S.A., Luxembourg	22676
CSRRT-LU, Computer Security Research and Response Team Luxembourg, A.s.b.l., Kayl	22677	Kamintechnik, S.à r.l., Bereldange	22671
Deckerline S.A., Dudelange	22692	Kamintechnik, S.à r.l., Bereldange	22671
Deckerline S.A., Dudelange	22692	Kemaba International S.A., Luxembourg	22691
Dexia Re S.A., Luxembourg	22693	Kemaba International S.A., Luxembourg	22698
Dinder's S.A.H., Luxembourg	22699	Kensington S.A., Luxembourg	22679
		Kjeto S.A., Luxembourg	22702
		Larexa S.A., Luxembourg	22685
		Lexem, S.à r.l., Luxembourg	22702
		Logica Group S.A., Luxembourg	22690

Logica Group S.A., Luxembourg	22690	(Robert) Schickes & Co, S.à r.l., Bereldange	22696
Logica Group S.A., Luxembourg	22690	Schiffsgesellschaft MS Maxima, S.à r.l., Luxembourg	22663
Logica Group S.A., Luxembourg	22690	SKG Yachts S.A., Schuttrange	22673
Luxfield Investissement S.A., Luxembourg	22688	SKG Yachts S.A., Schuttrange	22672
Mandolino Holding S.A., Luxembourg	22680	Sofidis S.A., Luxembourg	22672
Mangaroca S.A., Luxembourg	22693	Speed Promotion S.A., Luxembourg	22701
Marie-Claire, S.à r.l., Dudelange	22660	Sports Finance & Investments, S.à r.l., Luxembourg	22692
MCEP France (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22703	Timax S.A., Luxembourg	22697
Mercure International S.A., Luxembourg	22702	Uniosa S.A., Luxembourg	22692
Mibomax S.A., Luxembourg	22694	Upsilon Informatique S.A., Strassen	22691
Möbius S.A., Luxembourg	22702	Upsilon Informatique S.A., Strassen	22691
Office Ernest T. Freylinger S.A., Strassen	22693	Upsilon Informatique S.A., Strassen	22691
PLC Recordz, S.à r.l., Luxembourg	22686	Vestal Financière S.A., Luxembourg	22698
Rabobank Select Fund, Sicav, Munsbach	22668	Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg	22658
Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg	22693	Zadig S.A., Luxembourg	22660
S.P.M., Société Participative Multinationale, G.m.b.H., Luxembourg	22673		

EVERFIN INTERNATIONAL-FININT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	EUR	1.240.476,84
- Affectation à la réserve légale	EUR	(14.567,44)
- Report à nouveau	EUR	<u>1.225.909,40</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(016201.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.861.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(016230.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.686.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 mars 2003

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée nomme commissaire aux comptes AACO, S.à r.l., représenté par Monsieur Stéphane Weyders, réviseurs d'entreprises, établi à L-5753 Frisange, 43 Parc Lésigny, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016241.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**INTURM Société Holding, URMET INTERNATIONAL Société Holding
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 35.604.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding URMET INTERNATIONAL Société Holding en abrégé INTURM Société Holding, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, R. C. Luxembourg section B numéro 35.604, constituée suivant acte par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 463 du 17 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline Aubertin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les quarante mille (40.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de participation (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts relatif à l'objet social par le texte suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut de société de participation (Soparfi) non régie par cette loi mais par des dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre en concordance les statuts avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet social de la société par le texte suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, C. Aubertin, L. Rockens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 137S, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

J. Elvinger.

(011550.5/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

INTURM Société Holding, URMET INTERNATIONAL Société Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 35.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(011551.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ZADIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.270.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

ZADIG S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(015992.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MARIE-CLAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 73.969.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, vol. 138S, fol. 68, case 6, que la société à responsabilité limitée MARIE-CLAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à L-3440 Dudelange, 56, avenue Grande-Duchesse Charlotte, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-8031 Strassen, 13, rue du Parc.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

E. Schlessler.

(016351.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE ESPADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 85.800.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, vol. 138S, fol. 73, case 5, que la société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE ESPADA S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

E. Schlessler.

(016353.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**ANA S.A., Société Anonyme,
au capital de EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 44, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 86.913.

L'an deux mille trois, le neuf avril à 11 heures, les actionnaires de la société, se sont réunis à Luxembourg sur convocation de Monsieur Coubret, dernier administrateur en fonction à cette date.

L'assemblée est présidée par M. Coubret.

M. Oberdick Stéphane, représentant, comme mandataire, le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur. Il déclare accepter cette fonction.

Le secrétariat est assuré par M. Pamies Christian.

Monsieur le Président vérifie au vu de la feuille de présence, émargée par M. Oberdick lors de son entrée en séance et certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires représentés, lesquels déclarant avoir préalablement eu connaissance de l'ordre du jour, possèdent un nombre d'actions suffisant pour atteindre le quorum requis. Ils possèdent un nombre total de 310 actions.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

- nomination d'administrateurs en remplacement de Messieurs Remy Jean-François et Philippe Dominique;
- nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société OSBORNE SERVICES LIMITED;
- constatation de la démission de M. Bingen de son poste d'administrateur délégué;
- nomination de M. Pamies Christian aux fonctions d'administrateur délégué en remplacement de M. Bingen.

A 11 heures 10 minutes, les débats sont ouverts.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale nomme M. Pamies Christian demeurant au 231, Allée des Oliviers, 06220 Vallauris, France, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 années, suite à la démission de son poste en date du 21 mars 2003 de Monsieur Remy Jean-François. M. Pamies Christian déclare alors accepter les fonctions qui lui sont proposées.

Le présent mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne pleine et entière décharge à Monsieur Remy pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme M. Pamies Jean-Pierre, demeurant au 231, Allée des Oliviers, 06220 Vallauris, France, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 années, suite à la démission de son poste en date du 21 mars 2003 de Monsieur Philippe Dominique.

Le présent mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne pleine et entière décharge à Monsieur Philippe pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate et prend acte de la démission de son poste d'administrateur délégué de M. Bingen Roland. Elle décide de ne pas procéder au remplacement de ce dernier, le nombre d'administrateur formant le conseil d'administration étant ainsi ramené à trois membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne pleine et entière décharge à Monsieur Bingen pour l'exercice de son mandat d'administrateur et de délégué à la gestion quotidienne des affaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme la société HEKKER CONSULTING GROUP S.A., Jasmine Court, 35 A Regent Street, P.O. box 1777, Belize City, Belize, aux fonctions de commissaire aux comptes suite à la démission de ses fonctions de la société OSBORNE SERVICES LIMITED.

Le présent mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03876. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015790.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

CAR ACOUSTIQUE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 38.304.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, 28, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ist erschienen:

Herr Christian Bley, Freiberufler, wohnhaft in L-3318 Bergem, 10, Felsduerf.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar, seine Erklärungen zu beurkunden wie folgt:

Der Erschienene ist der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAR ACOUSTIQUE, GmbH, mit Sitz in L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 23. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 134 vom 9. April 1992, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Schroeder, am 2. März 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 240 vom 17. Juni 1994, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Schroeder, am 29. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 494 vom 30. November 1994, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter Sektion B und Nummer 38.304.

Der alleinige Gesellschafter fasst folgenden Beschluss:

Der Gesellschaftssitz wird nach L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch verlegt und Artikel zwei der Satzung wird umgeändert wie folgt:

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxembourg.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 138S, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 9. April 2003.

E. Schlessler.

(014698.4/227/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

CAR ACOUSTIQUE GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

E. Schlessler.

(014699.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

CORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 74.916.

Cession d'actions

L'an deux mille deux, le 19 août.

Entre les soussignés:

Monsieur Michel Niedbala, demeurant F-38090 Villefontaine, rue de la Nojera, Pavillon 26/12, désigné ci-après «le cédant».

d'une part,

la société P.B.A. DEVELOPPEMENT société anonyme holding, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, désignée ci-après «le cessionnaire»,

d'autre part,

il a été préalablement exposé ce qui suit:

La société CORILUX S.A. a pour objet toutes prestations qui relèvent de l'art ou de la science de l'ingénieur, notamment en matière de construction, d'agencement et d'équipement industriel et autres, pour concevoir, réaliser et gérer;

La location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel;

La participation directe ou indirecte à toutes entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, créées ou à créer, dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou se rattacherait à cet objet ou à des objets similaires ou connexes, la prise en gérance de ces entreprises ou sociétés;

Et d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation, l'extension et le développement;

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

La société CORILUX S.A. avec son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, en date du 1^{er} mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 123S, fol. 6, case 2.

Son capital social s'élève à la somme de 31.000 € (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de valeur légale.

Origine de propriété

Le cédant possède dans cette société 15 actions.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Cession d'actions

Par les présentes le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire, qui accepte, 15 actions, à prendre sur les 15 actions appartenant au cédant, avec tous les droits et obligations s'y rattachant.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites actions. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées, y compris celles relatives aux bénéfices éventuels en cours à compter du 31 décembre 2001.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 100 € (cent Euros) par action cédée soit un prix total de 1.500 € (mille cinq cent Euros) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Windhof, le 2 novembre 2002.

M. Niedbala

Le cédant

Pour la société P.B.A. DEVELOPPEMENT S.A.

Le cessionnaire

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2003, vol. 326, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur Signature.

(016129.2/203/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SCHIFFSGESELLSCHAFT MS MAXIMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place d'Argent.

R. C. Luxembourg B 92.436.

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Tholl, administrateur de société, demeurant à L-7214 Bereldange, rue Bellevue, 29,

Agissant pour compte et au nom de la société en commandite simple (GmbH & Co. KG) de droit allemand, PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS MAXIMA, ayant son siège social à D-81675 München, Einsteinstrasse, 3, constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 octobre 2002, inscrite au registre de commerce du tribunal d'instance de Munich (Allemagne) sous le numéro HRA 73809,

En vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans une décision de l'assemblée des associés de la société prénommée, prise en date du 14 octobre 2002.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de procéder au dépôt au rang de ses minutes des pièces suivantes:

- 1) une décision de l'assemblée des associés de la société précitée du 14 octobre 2002 relative à l'ouverture d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg,
- 2) les statuts de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS MAXIMA, dressés par acte sous seing privé en date du 14 octobre 2002,
- 3) une copie de l'extrait du registre de commerce du tribunal d'instance de Munich, attestant l'existence et l'immatriculation de ladite société allemande.

Lesquels documents, paraphés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, seront enregistrés avec le présent acte dont ils font intégralement partie.

Ensuite, le comparant a déclaré:

I. Que la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS MAXIMA, prédésignée, aux termes de la décision précitée de l'assemblée des associés du 14 octobre 2002 a décidé de créer et d'implanter au Grand-Duché de Luxembourg, une succursale sous la dénomination de SCHIFFSGESELLSCHAFT MS MAXIMA, succursale à Luxembourg, avec effet à ce jour.

II. Que l'adresse de la succursale sera établie à L-1413 Luxembourg, 1, place d'Argent.

III. Que la succursale exercera, dans le cadre des activités de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS MAXIMA la gestion nautique du bateau de croisières fluviales MS MAXIMA dont la société allemande sera propriétaire, ainsi que l'activité administrative et comptable qui en découle. La succursale pourra réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

IV. Que le montant du capital social de la société allemande PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS MAXIMA s'élève actuellement à treize mille cinq cents euros (13.500,- EUR).

V. Que la succursale n'a pas de capital social propre.

VI. Que le gérant responsable de la succursale est la société PREMICON, S.à r.l., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place d'Argent, représentée par son gérant Monsieur Pierre Tholl, lequel a tout pouvoir pour engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

VII. Que l'assemblée des associés précitée du 14 octobre 2002 de la société PREMICON KREUZFAHRT GmbH & Co. KG MS MAXIMA, prédésignée, confère au gérant de la succursale tous pouvoirs nécessaires, sous sa seule signature, pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale, à savoir, à titre exemplatif:

1. représenter la société vis-à-vis des tiers,
2. stipuler tous contrats nécessaires pour la gestion de la succursale et notamment les contrats de travail et de fournitures de biens et de services,
3. ouvrir des comptes bancaires au nom de la succursale et mouvoir ces derniers sur base de disponibilités effectives,
4. émettre, endosser et quittance tous chèques bancaires. Le gérant responsable ainsi désigné ci-dessus répondra directement au Conseil d'Administration de la Société mère de toutes les activités exercées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date portée ci-avant et, lecture faite, le comparant a signé avec nous, notaire.
Signé: P. Tholl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

J. Elvinger.

(012653.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.315.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'assemblée»)
de COLUMBUS PORTFOLIO («le Compartiment»)
tenue au siège social de la société le mercredi 2 avril 2003 à 11.00 heures*

Première résolution

Le Président informe les actionnaires que le compartiment dénommé VECTOR FUND - CP I, un compartiment émis au sein de la SICAV VECTOR FUND, auquel il est proposé aux actionnaires de transférer les avoirs du Compartiment, aura la même devise d'expression, les mêmes objectifs et la même politique d'investissement que le Compartiment. La nouvelle structure de commissionnement sera telle que décrite dans le prospectus de la SICAV VECTOR FUND.

L'agent domiciliataire et administratif, l'agent de transfert et de registre, l'agent payeur et la banque dépositaire seront la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG. La société BANK MORGAN STANLEY AG, ayant son siège social à Bahnhofstrasse 92, 8023 Zurich, Suisse, sera nommée en tant que gestionnaire du compartiment VECTOR FUND - CP I.

Ensuite, l'Assemblée approuve le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif, rien excepté ni réservé, du Compartiment au compartiment dénommé VECTOR FUND - CP I de la SICAV VECTOR FUND, pour une valeur nette d'inventaire correspondant à celle des actions du Compartiment, calculée à la date du 9 mai 2003 (la «Date Effective»).

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve l'annulation des actions de capitalisation nominatives et au porteurs détenues dans le Compartiment, moyennant émission d'actions de capitalisation nominatives et au porteur du compartiment VECTOR FUND - CP I, sur base de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment calculée à la Date effective.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve l'attribution d'actions de capitalisation nominatives et au porteur, selon la classe d'actions détenues dans le Compartiment, du compartiment VECTOR FUND - CP I à émettre aux anciens actionnaires du Compartiment.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016227.2/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.376.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 56 en date du 26 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Howald, qui désigne comme secrétaire Madame Manuela Kirscht, employée privée, demeurant à Rumelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadine Muller, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Suppression de la valeur nominale des actions;

- Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de LUF en euros au 1^{er} janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de trente mille neuf-cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale;

- Augmentation du capital social de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux-cent-cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale;

- Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital;

- Modification afférente de l'article 3 des statuts;

- Démission des administrateurs et charge respective;

- Nomination des administrateurs;

- Autorisation de nommer un administrateur-délégué;

- Nomination d'un administrateur-délégué;

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de LUF en euros (EUR) au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence, le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69.-) représenté par mille deux-cent-cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que le montant de treize euros trente et un cents (EUR 13,31) à la disposition de la société, preuve de cette augmentation a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 1.250 actions sans valeur nominale contre 310 actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Septième résolution

L'assemblée accepte les démissions des Messieurs François Terrade, Marcel Wurth, Gilbert Caristan, de leur mandat d'administrateur-délégué respectivement d'administrateurs et leur donne quitus pour l'exécution de leur mandat respectif.

Huitième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, demeurant à rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, né le 15 juin 1947 à Paris;
2. THANELLO INCORPORATED, avec siège social à 3152 Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 526564;
3. ULYSS BUSINESS INC., avec siège social à 3152 Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 430906.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration dûment représentés ont désigné à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié, comme administrateur-délégué lequel pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M. Kirscht, N. Muller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 27, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

G. Lecuit.

(015166.4/220/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

CONTINENTALE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

G. Lecuit.

(015168.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2003.

ITEMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.951.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 février 2003

Le 28 février 2003 à 12.00 heures, les administrateurs de la société ITEMCO S.A. se sont réunis en conseil d'administration.

Décision

Les administrateurs de la société ont acté la démission de Madame Anne Panis de sa fonction d'administrateur-délégué.

Monsieur Jean-Marie Haegeman demeure seul administrateur-délégué.

En outre, les administrateurs confèrent un droit de co-signature obligatoire à l'administrateur-délégué Monsieur Jean-Marie Haegeman.

J.-M. Haegeman / J. Coucke / A. Panis, J.-Ch. Haenni / A. Alberti

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016099.3/664/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FORSTER LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 5, rue du Camping.

H. R. Luxemburg B 92.705.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtwohnsitz in Pétange.

Sind erschienen:

1. Frau Viola Forster geb. Garbe, Kauffrau, geboren in Leipzig (D), am 20. Juli 1955, wohnhaft in Böblingen (Deutschland), Kornbergstr. 10.

2. Herr Alfred Forster, Kaufmann, geboren in Böblingen (D), am 5. Oktober 1952, wohnhaft in Böblingen (Deutschland), Kornbergstr. 10.

Die Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung FORSTER LUXEMBURG GmbH gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zugrunde liegen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Kugelstrahl- und Fräsarbeiten, sowie damit zusammenhängender Arbeiten und Dienstleistungen. Die Gesellschaft kann auch jede Art von Tätigkeit ausführen, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördert. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) und ist eingeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Alfred Forster, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2) Frau Viola Forster, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: hundert (100) Anteile	100

Die Gesellschaftsanteile wurden voll eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und am Gewinn der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Bei Verkauf von Anteilen an Drittpersonen wird den Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zuerkannt, das dreißig Tage nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschaftern bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die Dreiviertel des Kapitals vertreten.

Im Todesfall eines Gesellschafters kann die Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen.

Die Abtretung der Gesellschaftsanteile kann durch ein privatschriftliches oder notarielles Schreiben festgestellt werden.

Art. 9. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Es stehen ihm so viele Stimmen zu wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Generalversammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 10. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit gefasst. Beschlüsse über Satzungsänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt und abberufen. Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Art. 12. Bei der Ausführung ihres Amtes gehen die Gesellschafter keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf. Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag.

Art. 15. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Art. 18. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche selbst keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Art. 19. Für alle Punkte, welche nicht durch diese Statuten bestimmt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und den hierzu erfolgten Änderungen und Ergänzungen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in gleichgültig welcher Form, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen oder zu ihren Lasten berechnet werden, werden auf 700,- € geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

Zu Geschäftsführer der Gesellschaft wurde ernannt für eine unbestimmte Zeit:

- Herr Alfred Forster, Kaufmann, wohnhaft in D-71032 Böblingen, Kornbergstr. 10, dem die alltägliche Einzelvertretungsbefugnis erteilt worden ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétange, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. Forster, A. Forster, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 886, fol. 40, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 mars 2003.

G. d'Huart.

(015563.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2003.

RABOBANK SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.780.

Circular Resolution of the Board of Directors of the RABOBANK SELECT FUND («the Fund») which shall be signed on one or different counterparts by all members of the Board of Directors of the Fund, all such counterparts forming together the Circular Resolution of the Board of Directors of the Fund.

The undersigned, being all directors of the Fund hereby unanimously take the following resolution:

Note the resignation from the Board of Directors of Mr J. Bonnier and Mr G.J. Has.

Note that the CSSF have approved the nomination of Mr A. Bijl to the Board of Directors.

Agree that Mr A. Bijl should be appointed with immediate effect as a replacement for Mr G.J. Has for the period until the next Annual General Meeting of the Shareholders.

This Resolution has been signed by all Directors as of 14 March 2003.

V. den Hoedt / A. Elvinger / F. Spreuwers

Certified true copy

L. Ros

Company Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016322.3/1176/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DOT COM CONSULTING S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 81.398.*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2002*

L'an deux mille deux, le trente et un décembre, à dix heures, s'est réunie au siège social de la société, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DOT COM CONSULTING S.A., sous la présidence de Monsieur Edgard Grosjean, administrateur délégué, demeurant à B-4950 Waimes, 1, rue des Ecoles.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Violetta Kolpak, demeurant à B-4950 Waimes, 1, rue des Ecoles.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sven Degen, directeur commercial, demeurant à B-4750 Butgenbach, 20, An Barendell.

Le Président déclare ensuite:

1. Que toutes les actions représentant l'intégralité du capital sont représentées, tel qu'il résulte de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider;

2. Qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

3. Que la présente assemblée a été réunie pour débattre sur l'ordre du jour suivant:

- Nomination d'un nouvel administrateur;
- Révocation du commissaire aux comptes;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- Pouvoir pour les formalités.

Après avoir débattu sur les points à l'ordre du jour, les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée nomme à l'unanimité en qualité d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006:

Monsieur Sven Degen, directeur commercial, né le 22 août 1961 à Euskirchen (D) demeurant à B-4750 Butgenbach, 20, An Barendell.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer à compter de ce jour et sans décharge, la société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC., avec siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée appelle à l'unanimité aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. S.C., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Quatrième résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à dix heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour en trois exemplaires originaux par les membres du bureau.

le Président / le Secrétaire / le Scrutateur

E. Grosjean / V. Kolpak / S. Degen

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03246. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015657.3/1039/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

BALFOUR & PARTNERS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8299 Windhof-Koerich, 11, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 86.051.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016558.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

ABE FINANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 92.727.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée BM FINANCE, S.à r.l., avec siège à Steinfort, ici représentée par son gérant, Monsieur Claude Barre, gérant de sociétés, demeurant à F-57680 Corny/Moselle.

2) Monsieur Jean-Marc Ouvrard, administrateur de sociétés, demeurant à F-63870 Orcine, 16, rue de Bel Air, La font de l'arbre.

3) Monsieur Jérôme Beck, administrateur de sociétés, demeurant à F-57880 Ham sous Varsberg, 30, rue des Jardins.

4) Monsieur Olivier Riquart, administrateur de sociétés, demeurant à F-62460 Divion, 14, Résidence du bois du Rietz.

5) Monsieur John Mangan, administrateur de sociétés, demeurant à Curraheen, Kildimo, CO. Limerick (Irlande).

6) Monsieur Philippe Muller, administrateur de sociétés, demeurant à F-54580 Moinville, 89, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ABE FINANCES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Steinfort. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises, communautaires ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes études, missions ou tâches qui rentrent dans le cadre de l'activité du groupe.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à (EUR 120.000.-) cent vingt mille euros, divisé en mille deux cents parts sociales de (EUR 100.-) cent euros chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société à responsabilité limitée BM FINANCES, préqualifiée,	825 parts
- Monsieur Jean-Marc Ouvrard, préqualifié,	2 parts
- Monsieur Jérôme Beck, préqualifié,	3 parts
- Monsieur Olivier Riquart, préqualifié,	15 parts
- Monsieur John Mangan, préqualifié,	185 parts
- Monsieur Philippe Muller, préqualifié,	170 parts
Total:	<u>1.200 parts</u>

Le capital a été libéré par un versement en espèces jusqu'à concurrence de 37.500.- euros. BM FINANCES a fait un apport en nature de 825 parts sociales de la S.à r.l. AZTEK, avec siège à Steinfort, estimé à suivant rapport à l'appui à au moins 82.500.- euros.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à deux mille euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Claude Barré, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Barre, J.-M. Ouvrard, J. Beck, O. Riquart, J. Mangan, P. Muller, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2003, vol. 884, fol. 100, case 8. – Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2003.

G. d'Huart.

(015676.4/207/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

AR-MEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 77.738.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016557.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

AR-MEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 77.738.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016556.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KAMINTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 36.987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(016156.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KAMINTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 36.987.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(016155.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SOFIDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2003

Réélection de H. Moors, A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

SOFIDIS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signatures.

(016024.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SKG YACHTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt.
H. R. Luxemburg B 77.042.

Im Jahre zweitausenddreie, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft SKG YACHTS S.A., mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 52, avenue de la Liberté, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 19. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 905 vom 21. Dezember 2000, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 77.042.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Otis Claeys, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Mireille Perrard, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin Frau Nicole Bley, Angestellte, wohnhaft in Cruchten.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt.

2. Abänderung von Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt, zu verlegen.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwei, Absatz eins, der Satzung umzuändern wie folgt:

'**Art. 2.** (erster Absatz):

Der Sitz der Gesellschaft ist Schuttrange.'

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. Claeys, M. Perrard, N. Bley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 138S, fol. 55, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. April 2003.

E. Schlessler.

(014755.4/227/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SKG YACHTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 77.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

E. Schlessler.

(014757.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

S.P.M. SOCIETE PARTICIPATIVE MULTINATIONALE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
H. R. Luxemburg B 29.283.

Ab dem 1. April 2003 ist der Gesellschaftssitz von derzeit 28, rue Henri VII in L-1725 Luxemburg nach 6-12 rue du Fort Wallis in L-2714 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, den 1. April 2003.

Für die S.P.M., S.à r.l.

W. Graf

Geschäftsführerin

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016094.3/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

EXECAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, Z.I. «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 79.425.

Cession d'Actions

L'an deux mille trois, le 3 janvier.

Entre les soussignés:

Monsieur Christophe Hamen demeurant à L-1913 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix.

Désigné ci-après: «Le cédant».

D'une part,

Monsieur Régis Butryn demeurant professionnellement L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Désigné ci-après: «Le Cessionnaire».

D'autre part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit:

La société EXECAU S.A. a pour objet principal le conseil en gestion; l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'achat, la vente et le négoce de tous types de matériels non alimentaires; la création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées; le traitement, la conception, l'impression, la communication, l'informatique ou la reproduction de tous documents sur tous types de support; la location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel; la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

Elle peut en outre se livrer à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter le développement ou l'exploitation.

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son objet social.

La société EXECAU S.A., avec son siège social à Bettembourg, Route de Dudelange, Z.I. Schéleck, constituée par acte du notaire Marthe Thyges-Walch en date du 13 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000 vol. 7CS, fol. 35, case 7.

Son capital social s'élève à la somme de 31.000 € (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions de valeur légale.

Origine de propriété

Le cédant possède dans cette société 125 actions représentant 12,5% du capital social, suite à la cession du 8 mars 2001 et la cession du 30 mai 2002.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Cession d'actions

Par les présentes le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte 125 actions, à prendre sur les 125 actions, appartenant au cédant, avec tous les droits et obligations s'y rattachant.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites actions. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées y compris celles relatives aux bénéfices éventuels en cours à compter du 3 janvier 2003.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 31 € (trente et un euros) par action cédée soit un prix total de 3875 € (trois mille huit cent soixante quinze euros) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Garantie d'actif et de passif

Le cédant déclare et donne les garanties concernant la société:

A) Que la société est en règle avec la loi et décrets sur les sociétés commerciales.

Qu'il n'existe pas d'autres actions dans la société et les modifications successives du capital ont été réalisées conformément à la loi; lesdites actions ne sont grevées d'aucun engagement ou nantissement et rien ne s'oppose à leur libre disposition.

B) La société n'a jamais été en état de liquidation de biens ou de règlement judiciaire et n'a jamais bénéficié d'un jugement de suspension provisoire de poursuites, aucun protêt pour défaut de paiement n'a été dressé contre elle, qu'elle ne fait l'objet d'aucunes procédures prévues par la loi sur le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises.

Elle ne fait l'objet sur ses biens d'aucune opposition, saisie, nantissement ou privilège de nantissement.

C) Elle n'a jamais donné aucun aval, garantie ou caution.

D) Aucune action judiciaire, aucune procédure administrative de quelque nature que ce soit, mettant en cause la société, n'est actuellement en cours ou sur le point d'être engagée.

E) Les cédants déclarent avoir communiqué au cessionnaire qui le reconnaît, dès avant ce jour, les documents, à savoir:

- les statuts;

- un extrait d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg de moins de deux mois.

F) Il n'existe à ce jour aucun contrat important souscrit pour la société avec ses clients et fournisseurs ou avec des agents commerciaux, en dehors des différents contrats liés directement à l'exploitation.

G) La société a produit dans les délais aux administrations et organismes fiscaux et sociaux, toutes les déclarations obligatoires et versé toutes les sommes légales dues et effectivement exigibles avant la date des présentes, au titre de tous impôts, taxes, droits, contributions, cotisations, et autres prélèvements.

H) La société est régulièrement titulaire des autorisations administratives nécessaires à l'exercice de ses activités.

I) Il n'existe actuellement aucune réglementation administrative susceptible d'interdire ou de limiter l'utilisation conforme à leur destination, des actifs commerciaux de la société.

La société n'a fait à ce jour, l'objet d'aucune poursuite de la part d'une quelconque administration.

J) Qu'elle ne détient aucune participation dans quelque société ou groupement d'intérêt économique que ce soit.

Le cédant s'engage à indemniser le cessionnaire de tout passif, diminution ou insuffisance d'actif, manque à gagner ou préjudice subi par la société (y compris les frais de procédure, d'avocat, d'expert ainsi que toute amende et pénalité), dont l'origine est antérieure à la date de ce jour et/ou qui n'auraient pas été entièrement révélés dans la présente convention ou qui seraient erronés ou inexacts, y compris par simple omission des déclarations qui précèdent et du présent engagement à indemnisation.

Les cédants indemniseront également le cessionnaire de tout redressement d'impôts, droits et taxes de toutes natures, de toutes majorations d'intérêt de retards, pénalités ou amendes qui pourraient être infligés à la société à la suite d'une réclamation ou d'un contrôle des administrations fiscales, douanières, de la sécurité sociale, inspection du travail, et autres, pour des opérations ou des faits antérieurs à la cession.

Les augmentations de passif et/ou diminution d'actif se compenseront de plein droit avec les éventuelles diminutions de passif et/ou augmentation d'actif régulièrement comptabilisables qui, ayant une cause ou une origine antérieure à la date de ce jour, se révéleraient ultérieurement.

Il est toutefois précisé qu'aucune compensation ne s'opérera avec les augmentations d'actifs résultant des plus values réalisées à la suite d'éventuelles cessions ultérieures d'éléments d'actifs immobilisés ou d'une revalorisation de ces éléments d'actifs, le prix de cession tenant compte de ces éventuelles plus values ou revalorisation.

Les réclamations au titre de la présente garantie pourront être représentées pendant:

- la durée des prescriptions légales applicables en matière fiscale, sociale et douanière;

- une période de 12 mois, à compter du 3 janvier 2003.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2003.

Le cédant / Le cessionnaire

Ch. Hamen / R. Butryn

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2003, vol. 326, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015740.2/203/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

FORTAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 92.728.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Hadj Seguer, commerçant, né le 6 juillet 1956, à Oued Rhiou, demeurant à F-57290 Fameck, 10, rue de Nancy.

2) Monsieur Larbi Seguer, commerçant, né le 26 janvier 1970, à Thionville (F), demeurant à F-57000 Thionville Veymerange, 11, boucle du Bois.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORTAS S.A.

Cette société aura son siège à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet: Marchands de biens, commerce de tous produits ainsi que l'importation et l'exportation de marchandises à l'exclusion de matériel militaire. Vente d'articles d'habillement, de chaussures, d'articles de maroquinerie, d'articles d'hygiène, d'articles d'art et de table et de décoration.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiés, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur ou la cession de tous procédés et droits de propriété industrielle concernant les activités.

La participation dans toutes autres sociétés ayant un objet identique ou analogue.

La société a encore pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par 100 actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Hadj Seguer, préqualifié	1 action
2) Monsieur Larbi Seguer, préqualifié	99 actions
Total: cent actions	100 actions

Le capital a été libéré jusqu'à concurrence de 25% de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Toute cession d'action est soumise à l'accord du Conseil d'Administration.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros (1.150,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur M. Hamed Seguer, commerçant, né le 9 octobre 1963, à Oued Rhiou, demeurant à F-57000 Thionville, 41, boucle de la Milliaire.

b) Monsieur Larbi Seguer, préqualifié.

c) Monsieur Hadj Seguer, préqualifié.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société FIDUCIAIRE CGS, (R. C. B 52.338), avec siège à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Larbi Seguer, préqualifié.

5. Le siège social de la société est fixé à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Seguer, L. Seguer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 886, fol. 43, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 mars 2003.

G. d'Huart.

(015678.4/207/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

JULES & DONKER S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.090.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

(016202.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

JULES & DONKER S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 35.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

(016203.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CSRRT-LU, COMPUTER SECURITY RESEARCH AND RESPONSE TEAM LUXEMBOURG,**Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3631 Kayl, 61, rue de Dudelange.

STATUTS

Le cinq novembre de l'an deux mille et deux, les soussignés:

- Fred Arbogast, Senior IT Systems Engineer, de nationalité luxembourgeoise, 61, rue de Dudelange, L-3631 Kayl (Luxembourg);
 - Alexandre Dulaunoy, Informaticien, de nationalité belge, 15, rue des Tilleuls, B-6740 St-Marie-sur-Semois/Etalle (Belgique);
 - Vincent Jamart, Systems Engineer, de nationalité belge, 36, rue de Leumont, B-4520 Wanze (Belgique),
- ont constitué une association sans but lucratif régie par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique dont voici les présents statuts:

1. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée: COMPUTER SECURITY RESEARCH AND RESPONSE TEAM LUXEMBOURG, en abrégé CSRRT-LU.

Art. 2. Son siège social est établi au 61, rue de Dudelange, L-3631 Kayl. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration (dénommé le conseil).

Art. 3. L'association a pour but:

- de promouvoir, d'informer, d'étudier, d'analyser, la sécurité informatique et des systèmes d'information.
- de fournir des services à la communauté Luxembourgeoise et Européenne relatifs à la promotion, l'information, la sensibilisation de la sécurité informatique.
- de réaliser, de soutenir, de maintenir des projets de recherche en sécurité informatique dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Europe et aussi de façon internationale.
- de fournir une interface cohérente de communication entre les différents acteurs autour de la sécurité informatique.
- d'entreprendre des actions auprès des autorités compétentes et du public, tant au niveau national qu'international, en vue d'assurer une protection efficace des systèmes d'information. Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

L'association favorisera les contacts et l'organisation de manifestations communes avec les autres associations poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. L'association est une organisation neutre en matière ethnique, religieuse, politique et idéologique.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Membres

Art. 6. Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois. L'association comprend des membres effectifs et des membres honoraires. Sont membres effectifs, les membres fondateurs et toute personne qui, présentée par deux membres effectifs au moins, est agréée comme telle par le conseil statuant à la majorité simple des voix. Peut être admise, toute personne physique ou morale susceptible de contribuer, de par sa qualité, à la réalisation de l'objet social.

Le titre de membre honoraire peut être décerné par le conseil à toute personne qui a rendu des services à l'association et lui prête son appui moral, scientifique ou matériel.

Art. 7. Tout membre peut démissionner en adressant sa démission au président du conseil, par lettre recommandée. Est réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas sa cotisation trois mois après son échéance.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. Elle sera prononcée à l'encontre de celui qui se sera rendu coupable d'infraction grave aux statuts ou aux lois de l'honneur, de la solidarité et de la bienséance ou si ses agissements compromettent les intérêts de l'association ou ceux de ses membres. Dans pareils cas, le conseil peut ordonner une mesure de suspension jusqu'à la décision de l'assemblée générale. La suspension et l'exclusion sont notifiées à l'intéressé par lettre recommandée à la poste.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu et les ayants droit d'un membre démissionnaire, exclu ou décédé, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social.

III. Cotisations

Art. 9. Les membres effectifs et les membres adhérents paient une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil. La cotisation maximum est de 1000,- EUR pour les personnes physiques et de 20000,- EUR pour les personnes morales.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'association. Elle est le pouvoir souverain de l'association. Les membres adhérents et honoraires pourront y assister avec voix consultative.

Art. 11. L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an. Le conseil fixe le lieu, le jour, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée, qui seront précisés dans la convocation. La convocation est adressée par lettre à chaque

membre effectif au moins huit jours avant l'assemblée et signée par le président ou son suppléant. L'association peut aussi être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment, par décision du conseil ou à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins, dans un délai maximum de 3 mois.

Art. 12. Tous les membres effectifs de l'association doivent être convoqués à l'assemblée générale. Chaque membre peut se faire représenter par un mandataire, qui doit nécessairement être un membre effectif. Aucun membre ne peut être porteur de plus de deux procurations. Toute procuration doit être donnée par écrit ou par courrier, électronique avec une signature électronique. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil ou, à son défaut, par le vice-président ou un administrateur délégué à cet effet par le conseil. Les fonctions de secrétaire sont remplies par le secrétaire général ou par un membre de l'assemblée générale désigné par celle-ci.

Art. 14. L'assemblée générale ne peut modifier les statuts, exclure un membre ou décider la dissolution de l'association qu'en respectant les conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des procès-verbaux. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général. Le registre des procès-verbaux est conservé au siège social de l'association et tous les membres peuvent en prendre connaissance mais, sans déplacement du registre.

V. Conseil d'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins et de sept membres au plus, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

Art. 17. Les administrateurs sont nommés pour deux ans. Ils exercent leur mandat à titre gratuit. Tout administrateur sortant est rééligible.

Art. 18. Le conseil pourra, s'il le juge utile pour l'intérêt de l'association, se compléter en procédant à la nomination provisoire de deux administrateurs maximum, dans les limites des sept membres fixés ci-dessus. De même, si un siège d'administrateur devient vacant dans l'intervalle de deux assemblées générales ordinaires annuelles, le conseil pourra pourvoir provisoirement à son remplacement; il sera tenu d'y procéder sans délai si le nombre des administrateurs se trouve réduit à trois. Ces nominations provisoires seront soumises, lors de sa première réunion, à la ratification de l'assemblée générale ordinaire, qui déterminera la durée du mandat des nouveaux administrateurs; toutefois l'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeurera en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Les administrateurs ainsi désignés à titre provisoire peuvent assurer toutes les charges à pourvoir au conseil.

Art. 19. Le conseil choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier. Le rôle est équitable entre chaque personne. Les tâches sont définies lors du cadre de travail et non pas par leur titre.

Art. 20. Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou du vice-président qui le remplace est prépondérante. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Chaque membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre du conseil. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration. Le membre qui sera absent non excusé à trois réunions du conseil au cours d'un même exercice est réputé démissionnaire.

Art. 21. Le conseil est compétent en toute matière non expressément réservée à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Art. 22. Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de la gestion journalière, sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, soit par le président et un administrateur, soit par deux administrateurs, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Art. 23. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et financière et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le patrimoine de l'association répond des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ou des administrateurs ne puisse être personnellement responsable de ces engagements.

Art. 24. Sauf délégation spéciale, l'association est représentée à l'égard des tiers et en justice, tant en demandant qu'en défendant, par le président ou par deux administrateurs. Ils n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil, d'une délégation ou d'un pouvoir spécial.

VI. Comptes annuels, Bilans

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Les comptes de l'année écoulée et le budget pour l'année suivante sont soumis chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tient le 1^{er} semestre de chaque année.

Art. 26. L'assemblée générale désignera, en dehors des membres du conseil, deux commissaires chargés de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Ils sont nommés pour un an et rééligibles.

VII. Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 27. La modification des statuts est régie par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 28. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 29. Dans tous les cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association dissoute sera affecté à des fins correspondant aux objectifs de l'association.

VIII. Règlement d'ordre intérieur

Art. 30. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts peut être précisé par un règlement d'ordre intérieur à établir par le conseil et à ratifier par l'assemblée générale.

IX. Dispositions diverses

Art. 31. Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres, de libéralités qui lui sont faites, de la rémunération de certaines prestations ou des ressources résultant d'activités qu'elle organiserait, ainsi que du placement non spéculatif de ses fonds effectués avec l'accord du conseil et sous le contrôle de l'assemblée générale.

Art. 32. Toute question non prévue aux présents statuts est régie par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

X. Dispositions transitoires

Art. 33. Réunis en assemblée générale ce jour, les fondateurs ont élu en qualité d'administrateurs:

- Fred Arbogast;
- Alexandre Dulaunoy;
- Vincent Jamart.

Les administrateurs ont désigné en qualité de:

Président: Fred Arbogast;
Secrétaire: Alexandre Dulaunoy;
Trésorier: Vincent Jamart.

Ainsi fait à Luxembourg, le 31 octobre 2002 en autant d'exemplaires que de parties.

Signé: F. Arbogast, V. Jamart, A. Dulaunoy.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(015865.3/999/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.859.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 mars 2002 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur
COSAFIN S.A.

demeurant à Luxembourg

23, avenue de la Porte-Neuve

en remplacement de M. Joseph Winandy, démissionnaire.

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bernard Ewen au poste de Commissaire aux comptes de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux Comptes

Monsieur Pierre Schill

Licencié en sciences commerciales et financières

demeurant à Luxembourg

en remplacement de M. Bernard Ewen, démissionnaire.

- Par ailleurs, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016334.3/1172/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MANDOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.795.

STATUTES

In the year two thousand three, on the sixth day of March.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registre de Commerce of Tortola under the number 400547;

2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registre de Commerce of Tortola under the number 400546;

Both here represented by Mrs Stéphanie Colson, Lawyer, residing in Luxembourg,
acting by virtue of two proxies given on March 5, 2003,

which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MANDOLINO HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR) to be divided into two thousand five hundred (2.500) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fourth Thursday of May at 4.00 p.m. and the first time in the year 2004. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares	309
2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

a) Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, on the 5th September 1969, residing at 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, France

b) Mr Dirk Cornelis Oppelaar, Lawyer, born in Kupeng (Indonesia) on the 7th of December 1968, residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

c) Mr Patrice Renald Gallasin, Lawyer, born in Villers/Meuse (France) on the 9th of December 1970, residing at 2, rue de la République, F-57330 Hettange-Grande.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

ELPERS & Co REVISEUR D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 74.348.

4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société des Iles Vierges Britanniques, dont le siège est établi à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547;

2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, une société des Iles Vierges Britanniques, dont le siège est établi à P.O. Box 3483, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400546;

Toutes deux ici représentées par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations datées du 5 mars 2003,

lesquelles procurations, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MANDOLINO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi du mois de mai à 16 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. QUEBEC NOMINEES LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. SYDNEY NOMINEES LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation - Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:
 - a) Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 Septembre 1969, demeurant à F-57570 Rodemack (France), 3, Chemin de la Glèbe;
 - b) Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né à Kupeng (Indonesie) le 7 décembre 1968, demeurant 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;
 - c) Monsieur Patrice Renald Gallasin, juriste, né à Villers/Meuse (France) le 9 décembre 1970, demeurant Rue de la République, 2, F-57330 Hettange-Grande.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008: ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, à L-2174 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 40, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

G. Lecuit.

(016622.3/220/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

LAREXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.788.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LAREXA S.A. en date du 21 mars 2003

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période statutaire de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2008, comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Giancarlo Codoni, Lugano (CH), administrateur-délégué,
- M. Brunello Donati, Lugano (CH), administrateur-délégué,
- M. Thierry Schmit, Senningerberg (GDL).

Commissaire aux comptes:

- M. Paul Albrecht, Senningerberg (GDL).

L'Assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs de ces membres.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société LAREXA S.A., en date du 21 février 2003

Le Conseil décide de nommer Messieurs Giancarlo Codoni et Brunello Donati administrateurs-délégués de la société. Messieurs Giancarlo Codoni et Brunello Donati pourront engager la société sous leur seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016290.3/301/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PLC RECORDZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 81.055.

L'an deux mille trois, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Brahim Ali Cherif, demeurant à F-75018 Paris, rue de la Chapelle, 93, détenteur de 50 parts sociales, ici représenté par Madame Nicole Maeck, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) Monsieur Moussa Coulibaly, technicien, demeurant à F-75019 Paris, rue de l'Ourcq, 149, détenteur de 50 parts sociales, ici représenté par Madame Nicole Maeck, préqualifiée, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, agissant en leurs qualités d'unique associés de la société à responsabilité limitée PLC RECORDZ, S.à r.l., avec siège à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, (R. C. B No 81.055), constituée suivant acte notarié du 1^{er} février 2001, publié au Mémorial C No 876 du 21 mars 2001.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67.
2. Augmentation de capital de EUR 5,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.400,- par incorporation de réserves.

3. Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

4. Modifications statutaires.

Suite à ces changements les articles 5 alinéa 1^{er} et 7 des statuts auront désormais la teneur suivante:**Art. 5. alinéa 1^{er}:** Le siège social est établi à Luxembourg.**Art. 7.** Le capital social est fixé douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement libérées et souscrit par les comparants sub 1) et 2).*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de cinq cent quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: N. Maeck, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2003, vol. 886, fol. 81, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 avril 2003.

G. d'Huart.

(015863.4/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

GS SPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 23, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.861.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 mars 2003,

à Bettembourg, 23, route d'Esch

L'assemblée débute à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marcel Besch, demeurant à Bettembourg, 1, rue Dr Fr. Baclesse.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Meskens, demeurant à Mondercange, 25, cité Jacques Steichen.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fortunée Wilmes, demeurant à Bettembourg, 1, rue Dr Fr. Baclesse.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

Il est constaté que les cent actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du jour:

1) Nomination des administrateurs, respectivement renouvellement de mandat des administrateurs en fonction, et désignation de l'administrateur délégué;

2) Détermination des pouvoirs donnés aux administrateurs;

3) Nomination du commissaire aux comptes, respectivement renouvellement de mandat du commissaire aux comptes en fonction;

4) Fixation de la durée des mandats;

5) Transfert du siège social de la société à une nouvelle adresse.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de renouveler le mandat, au titre d'administrateur délégué à de la gestion journalière, donné initialement en date du 26 avril 1996, à Monsieur Marcel Besch, prénommé. Il est décidé de renouveler le mandat, au titre d'administrateur, donné initialement en date du 26 avril 1996, à Madame Fortunée Wilmes, prénommée. Il est donné mandat, au titre d'administrateur, à Monsieur Patrick Meskens, prénommé, en remplacement de Madame Fernande Boes, demeurant à Steinsel, 29, montée Willy Goergen.

Deuxième résolution

La société est valablement engagée par la seule signature de son administrateur délégué, respectivement par la signatures conjointes des deux autres administrateurs, en cas d'empêchement de l'administrateur délégué.

Troisième résolution

Il est décidé de renouveler le mandat, au titre de commissaire aux comptes, donné initialement en date du 26 avril 1996, à Monsieur Jacques A. Thorn, demeurant à Luxembourg, 8, rue Batty Weber.

Quatrième résolution

Les divers mandats, ainsi attribués, prennent effet ce jour, pour se terminer de plein droit à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Cinquième résolution

Il est décidé de transférer le siège social, actuellement sis L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg, à L-3230 Bettembourg, 23, route d'Esch.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Bettembourg, le 31 mars 2003.

M. Besch

P. Meskens

M. Besch /P. Meskens /F. Wilmes,

président /secrétaire / scrutateur

Liste des présences

Assemblée générale du 31 mars 2003

M. Besch

P. Meskens

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2003, vol. 327, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015666.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 50.577.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Thierry Beckerich, comptable, né à Ixelles/Bruxelles, le 1^{er} mai 1971, demeurant à B-Arlon, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- La société CONCORD INVESTMENTS S.A., (R. C. B No 21.954), ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, rte de Longwy.

- Monsieur Michel Robert Maubé, directeur de sociétés, né à Talence (F), le 16 septembre 1952, demeurant à F-75016 Paris,

en vertu de deux procurations annexées au présent acte,

agissant en leurs qualités d'unique associés (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, (R. C. B No 50.577), constituée sous la dénomination de JDA PERSONNEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., suivant acte notarié du 2 mars 1995, publié au Mémorial C No 305 du 4 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 avril 1997, publié au Mémorial C page 18.578/97.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Conversion du capital de LUF en EUR 12.394,67 avec modification de la valeur nominale.

2. Augmentation de capital de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de bénéfices reportés.

3. Transfert du siège de Luxembourg à Pétange.

L'adresse du siège est: L-4751 Pétange, 165A, rte de Longwy.

4. Modification afférente des articles 1^{er} et 4 des statuts.

Suite à ces changements les articles 1^{er} et 4 des statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société est une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. Le siège social est établi à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 4. Le capital social est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées et souscrit comme suit:

- La société CONCORD INVESTMENTS S.A., préqualifiée,	167 parts
- Monsieur Robert Maubé, préqualifié,	167 parts
- Monsieur Thierry Beckerich, préqualifié,	166 parts
Total:	500 parts

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de cinq cent quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: T. Beckerich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2003, vol. 886, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 avril 2003.

G. d'Huart.

(015864.4/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

LUXFIELD INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 92.740.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme AMSTILUX S.A., (R. C. B 27.427), avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, ici représentée par Monsieur Georges Brimeyer, retraité, né à Luxembourg, le 29 septembre 1942, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXFIELD INVESTISSEMENT S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en soixante-deux (62) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme AMSTILUX S.A., préqualifiée,

2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié,

Total:

61 actions

1 action

62 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alex Munoz, consultant, né à Panama (République de Panama), le 27 mai 1958, demeurant à Residencial El Tecal, Vista Alegre-Arraijan, République de Panama, (administrateur);

b) Monsieur Sean Lee Hogan, consultant, né à Falmouth (Jamaïque), le 15 mai 1971, demeurant à Efstathiou Court, 2nd Floor, 365 St-Andrew's Street, Limassol 3505, Chypre, (administrateur-délégué);

c) Madame Rebecca Jane Marshall, consultant, née à Great Yarmouth (GB), le 11 août 1958, demeurant à Efstathiou Court, 2nd Floor, 365 St-Andrew's Street, Limassol, Chypre (administrateur).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIRI TREUHAND S.A., (CH-170.4.000.914-3) avec siège social à CH-6304 Zoug, 30, Chamers-trasse.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2003, vol. 886, fol. 76, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 avril 2003.

G. d'Huart.

(015892.3/207/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

LOGICA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 65.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016115.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LOGICA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 65.120.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016119.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LOGICA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 65.120.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016125.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LOGICA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 65.120.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016128.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.820.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016559.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016560.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

UPSILON INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.564.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26 août 2002

Cinquième résolution

Suite à la conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-dix cents (EUR 30.986,70) avec effet au 1^{er} janvier 2002, l'Assemblée Générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-dix cents (EUR 30.986,70), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de EUR 30,9867.»

Sixième résolution

Suite à la conversion du capital autorisé en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, l'Assemblée Générale décide d'adapter le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui sera libellé comme suit:

«**Art. 6. Capital autorisé.** Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-quatre mille huit cents euros et trente-six cents (EUR 464.800,36) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-dix cents (EUR 30.986,70) à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et six cents (EUR 495.787,06) par la création de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 30,9867.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à établir les statuts coordonnés suite aux résolutions qui précèdent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPSILON INFORMATIQUE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016141.2/255/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

UPSILON INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.564.

—
Statuts coordonnés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 suivant décision de l'Assemblée Générale du 26 août 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPSILON INFORMATIQUE S.A.

Signature

(016142.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

UPSILON INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.564.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02508, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

(016144.3/255/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KEMABA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.094.

—
The balance sheet and profit and loss account as at October 31, 2001, recorded in Luxembourg, on April 14, 2003, réf. LSO-AD02710, have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on April 18, 2003.

For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on April 17, 2003
for *KEMABA INTERNATIONAL S.A.*
société anonyme
H. de Graaf
Director

(016138.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SPORTS FINANCE & INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.617.

—
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2001 recorded in Luxembourg, on April 14, 2003, réf. LSO-AD02713 have been deposited at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, on April 18, 2003
For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on April 17, 2003.
For *SPORTS FINANCE & INVESTMENTS, S.à r.l.*
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
Manager
Signatures

(016140.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.317.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02715, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.
pour *UNIOSA S.A.*
société anonyme
I. Wieme
Administrateur

(016143.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DECKERLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.924.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.
Signature
Un mandataire

(016167.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DECKERLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.924.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.
Signature
Un mandataire

(016164.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MANGAROCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.362.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02718, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

pour MANGAROCA S.A.
société anonyme

J. Lorang

Administrateur

(016145.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DEXIA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 34.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour la société

H. Azijn

Directeur-délégué

(016147.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

OFFICE ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, 234, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.192.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016153.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 45.866.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour la société

H. Azijn

Administrateur-délégué

(016154.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BATIMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 16, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 47.524.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature
Mandataire

(016160.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FINANCIAL CHINA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.594.

Société constituée le 12 juillet 1996 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Recueil du Mémorial C n° 513 du 11 octobre 1996.

—
Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Madame Romaine Scheifer-Gillen, Monsieur Angelo De Bernardi, administrateurs, ainsi que Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société FINANCIAL CHINA S.A. établi au 17, rue Beaumont à Luxembourg, a été dénoncé le 2 avril 2003.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016161.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MIBOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 25, rue Raoûl Follereau.

R. C. Luxembourg B 82.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016162.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

EDISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.161.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour EDISA S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016165.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016561.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CINDAG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.619.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (1.008.890,35)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Signature.

(016198.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CINDAG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 17.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice EUR 2.928.985,51

- Résultat reporté EUR (1.056.795,35)

- Affectation à la réserve légale..... EUR (45.936,64)

- Report à nouveau EUR 1.826.253,52

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Signature.

(016199.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GREEN ARROW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.020.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour GREEN ARROW HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016168.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CONSORTS ROBERT BERNARD, Société Civile.

Siège social: L-8274 Kehlen, 15, Brillwee.

Décision collective du 15 février 2002

Les associés prennent à l'unanimité les décisions suivantes:

1. La situation patrimoniale au 31.12.2001 est approuvée.
2. Le revenu net est réparti au prorata des parts détenues.
3. Décharge est donnée au gérant, M. Eric Bernard, pour l'exercice écoulé.
4. Les statuts sont modifiés pour fixer le capital social à EUR 1.125.000, représenté par 45.000 parts d'intérêts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Bernard / F. Bernard / G. Bernard / E. Bernard / Th. Bernard / C. Bernard.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2003, vol. 170, fol. 22, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016189.2/231/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ROBERT SCHICKES & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 10.033.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016169.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

INVERSIONES VISO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.558.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour INVERSIONES VISO S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016170.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BACSUP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.953.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 mars 1999

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Paulette Meunier.

L'assemblée désigne Monsieur Raffaele Bernardi comme scrutateur et Monsieur Mickaël Verlinde, comme secrétaire, tous présents et acceptant.

L'assemblée constate ce que Monsieur le Président expose:

- qu'une liste de présence énumérant le nom des associés présents ou représentés ainsi que le nombre des parts qu'ils détiennent, signée par les associés présents ou leurs mandataires sera annexée au procès-verbal, après avoir été paraphée par les membres du bureau.

- que ladite liste de présence donne droit à tenir cette assemblée sans publication préalable d'avis de convocation;

- que tous les associés ou leurs représentants déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Agrément de deux nouveaux associés au sein de la société,
2. Cessions parts.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée agrée les nouveaux associés Monsieur Raffaele Bernardi et Monsieur Mickaël Verlinde.
2. L'assemblée prend acte de la nouvelle répartition des parts, Madame Paulette Meunier cède ses 250 parts à Monsieur Raffaele Bernardi et la société LARKHALL INTERNATIONAL CORP cède ses 250 parts à Monsieur Mickaël Verlinde.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Signature

Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016278.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COGE S.A. HOLDING.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 53.231.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016171.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

TIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.518.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour TIMAX S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016172.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

EUROPROFIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 58.330.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016174.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

HSIEN INVEST SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Madame Françoise Hamilius, maîre en droit, et son époux
- 2) Monsieur Roland Junck, ingénieur, demeurant ensemble à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf, ici représenté par Madame Françoise Hamilius, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société civile immobilière familiale HSIEN INVEST SCI, avec siège social à Luxembourg, 26, boulevard de la Fraternité, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden en date du 30 avril 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 14 juillet 1999, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Betzdorf; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: F. Hamilius, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 17CS, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

F. Baden.

(016271.4/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

HSIEN INVEST SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(016273.3/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KEMABA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.094.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour KEMABA INTERNATIONAL S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016175.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

VESTAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 54.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016176.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

IMMOBILIERE PASTORET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 20A, rue de Schouweiler.

R. C. Luxembourg B 38.395.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016178.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

DINDER'S S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.480.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour DINDER'S S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016177.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CORTISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.000.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour CORTISA HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016179.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.738.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (4.806,86)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(016206.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.738.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (3.065,39)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(016205.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

**COMPAGNIE FINANCIERE DES ORFEVRES S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (13.591,01)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(016204.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.936.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour CEMARLUX S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016180.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FAIRWEATHER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.431.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour FAIRWEATHER INVEST S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016183.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

EFFETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.157.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(016212.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CANTOBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.272.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour CANTOBRE S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016185.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.913.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016187.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BEOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.735.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour BEOS HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016188.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SPEED PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016563.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MÖBIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.122.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour MÖBIUS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016190.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MERCURE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.071.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour MERCURE INTERNATIONAL S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02767. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016193.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KJETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.254.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour KJETO S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016194.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LEXEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.897.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016565.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.725.

DISSOLUTION

In the year two thousand and tree, on the twenty-fifth of March at 9 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium

«the proxy»

acting as a special proxy of MCEP Associates I LLC, having its registered office at Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, City of Wilmington, Delaware, 19801, USA

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée» MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 70.725, has been incorporated by deed enacted on the 24th of June 1999.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée MCEP France (Luxembourg), S.à r.l. amounts currently to EUR 38,112.25, represented by 500 shares without any par value.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi

L'an deux mille trois, le vingt-cinq mars, à 9.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MCEP Associates I LLC, ayant son siège social au Corporation Trust Company, 1209, Orange Street, City of Wilmington, Delaware, 19801, USA,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.725, a été constituée suivant acte reçu le 24 juin 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à 38,112.25 Euros, représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, vol. 138S, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

J.Elvinger.

(016354.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

JEROMA FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 65.189.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour JEROMA FINANCE COMPANY S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016195.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ISIDORE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.405.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour ISIDORE HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016196.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.
